



**« Nuit des VETERANS »**  
**- TOURNOI DEPARTEMENTAL du TT LOPERHETOIS -**  
**- Vendredi 24 mai 2019 à 20h00 - Pointage 19h30 -**

- De nombreux lots récompenseront les meilleurs joueurs des tableaux. Le club de Tennis de Table de LOPERHET vous invite à participer, le vendredi 24 mai 2019 à sa nouvelle édition de son Tournoi de Tennis de Table « NUIT DES VETERANS ».
- Il se déroulera dans la salle spécifique de LOPERHET.
- Ce tournoi départemental n'est pas homologué.

### **REGLEMENT**

**Article 1 :** Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses vétérans licenciés(es) à la F.F.T.T., F.S.G.T. et l'U.F.O.L.E.P.

**Article 2 :** Le tournoi se dispute sur 12 tables à la salle omnisports, rue du Stade - LOPERHET

**Article 3 :** Le classement des joueurs et joueuses est celui en vigueur depuis le 1er janvier de la saison en cours et équivalent pour les joueurs n'ayant pas de classement (licenciés F.S.G.T. et U.F.O.L.E.P.).

**Article 4 :** Le tournoi est placé sous la responsabilité de Michel COAT, Directeur des Epreuves.

**Article 5 :** Droits d'engagement : 15 € (compétition et repas compris, sans boisson).

**Article 6 :** Une restauration est prévue sur place : repas chaud .

**Article 7 :** Tableaux, catégories, horaires :

A – 500 à 799 points – 20h00 ;

B – 800 à 999 points – 20h00 ;

C – 1000 à 1199 points – 20h00 ;

D – 1200 points et plus – 20h00 ;

ou équivalents

E – Doubles « tirés du chapeau » - Le cumul des points des 2 joueurs(es) ne peut excéder 3000 points. Si l'horaire le permet.

**Article 8 :** Les tableaux A à D se déroulent par poules de 3 joueurs(es). A l'issue des poules, les deux premiers(e) sont qualifiés pour disputer le tableau final et un classement intégral sera effectué avec l'ensemble des joueurs(es).

Les 3<sup>ème</sup> de poule disputeront également un classement intégral.

**Article 9 :** Tout joueur(se) non présent 10 mn après l'appel de son nom sera « scratché ».

**Article 10 :** Toutes les parties se disputeront au meilleur des 3 manches. Toutefois, si l'horaire le permet le Juge arbitre se réserve le droit de les porter au meilleur des 5 manches après les poules.

**Article 11 :** Les inscriptions seront prises jusqu'au mercredi 22 mai 19h00. Aucun engagement ne sera accepté par la suite.

**Article 12 :** Le tirage au sort sera réalisé le 22 mai à 20h00 à la salle omnisport de Loperhet.

**Article 13 :** Les droits d'engagements seront réglés à la table de marque avant le début de la compétition.

**Article 14 :** Dès leur arrivée, les joueurs(es) doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.

**Article 15 :** Le tournoi se déroulera sans interruption. Un repas vous sera présenté en libre service dans le « Club House ».

**Article 16 :** Le club décline toutes responsabilités civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc... dont pourraient être victimes les joueurs(es).

**IMPORTANT :** Les inscriptions seront prises en ligne jusqu'au 22 mai 19h00 au plus tard sur le lien suivant :

<https://forms.gle/HVsEpRrmMnzNMpng8>

Pour tout renseignement : [contactttlope@gmail.com](mailto:contactttlope@gmail.com)